

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : week-end des 27 & 28 juin 2026

Durée totale et maximale de l'interruption : durée variable selon la localisation

Codes postaux concernés : TOUS

Origine de l'interruption

= Intempéries

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= Durée variable selon la localisation.

Justification de la durée de l'interruption

= Conjonction de plusieurs phénomènes naturels d'intensité inhabituelle, à savoir précipitations torrentielles, des orages violents présentant une activité électrique importante (foudre) ainsi que de fortes rafales de vent.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien des interruptions de fourniture d'électricité non planifiées d'une durée supérieure à six heures consécutives survenues les 27 et 28 juin 2026 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.